



# Le plan d'action environnemental en bref

Afin de maintenir la qualité de l'eau des milieux hydriques du territoire et de prévenir, notamment, l'apparition de cyanobactéries ou algues bleues, le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis a développé un plan d'action ambitieux, intégré et concerté, qui comporte plusieurs mesures préventives concrètes dont deux nouveaux règlements régissant les installations septiques. Le plan d'action environnemental adopté en avril 2008 contient les éléments suivants :

- 1- L'adoption d'un règlement municipal portant sur la conformité des installations septiques.
- 2- L'adoption d'un règlement municipal portant sur la vidange périodique obligatoire de l'ensemble des fosses septiques.
- 3- En association avec le comité de l'environnement de Chicoutimi, la mise en œuvre d'un programme de renaturalisation et d'aménagement des bandes riveraines. Ce programme s'est réalisé en 2008, 2009, 2010 et 2011 et a permis d'aménager plusieurs centaines de terrains.
- 4- L'embauche d'une deuxième ressource en inspection municipale et la mise à jour des outils de travail.
- 5- La réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'éducation aux citoyens, notamment via la remise d'une trousse du riverain et d'un onglet « environnement » sur le site internet de la municipalité.